

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DU CONTRAT DE RIVIERE FANGU

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 MAI 2010 – 9H30 A CORTE

Participants, absents ou excusés : voir fin du présent compte-rendu.

Objet de la réunion :

L'objet de la réunion est la validation technique et financière des fiches actions du contrat de rivière Fangu concernant l'eau potable et l'assainissement pour présentation au prochain comité de rivière.

P Simeoni commence la réunion par une présentation de la démarche (contexte, diagnostic, enjeux, programme d'actions, bilan financier et fiches actions).

Au cours de la présentation, la discussion s'engage sur le thème de la qualité de l'eau. Il y a deux points de mesure :

- le point RCS situé au parking de Treccia (suivi réalisé par la DREAL)
- le point de Contrôle sanitaire des eaux de baignade à Tuarelli (DDASS). Au niveau de ce point, la DDASS effectue sept à huit prélèvements entre juin et septembre.

Globalement, la partie amont du cours d'eau est préservée de toute pollution alors que la partie aval subit l'impact croissant de la fréquentation touristique et de l'assainissement non collectif défectueux. Cela se traduit par une légère eutrophisation entre le hameau de Mansu et le Ponte Vechju.

M De Basquiat intervient sur le point RCS et rappelle les résultats qui sont les notes de 10/20 en 2009, 9/20 en 2008 et 8/20 en 2007. Il y a une amélioration mais la mauvaise note de 2007 est en partie due au protocole national et européen d'analyse. Ce protocole semble mal adapté aux spécificités des cours d'eau insulaires pauvres en macro-invertébrés. Par ailleurs, elle précise que les points de prélèvement RCS ont été choisis dans le cadre d'une étude commandée par l'Agence de l'eau RMC. Cette étude a établi différentes catégories de cours d'eau en Corse et un fleuve a été choisi dans chaque catégorie. La DREAL envisage de demander une dérogation pour le Fangu car si le protocole reste inchangé, les résultats seront toujours mauvais. M de Basquiat ajoute qu'elle repousse la date de prélèvement aussi loin que possible dans la saison estivale. Malgré cela, les résultats restent mauvais concernant la faune. Concernant les diatomées, les résultats sont en revanche très bons. La DDASS fait, quant à elle, les analyses bactériologiques (sur Tuarelli) en faisant des prélèvements tous les quinze jours sur la période 15 juin-15 septembre. Les résultats de la bactériologie sont bons exceptés pour ce qui concerne l'année 2005.

D Rossi demande comment il est possible d'avoir de si bons résultats malgré l'augmentation de la température de l'eau, la sur fréquentation etc...

M De Basquiat répond que la spécificité du Fangu est qu'il n'est pas productif. Les pressions diverses qui s'ajoutent les unes aux autres aggravent le tout (baignade, prélèvements d'eau, assainissements autonomes en bordure de rivière, exploitation agricole, déchets).

P. Simeoni explique qu'une étude va être menée sur l'impact de l'ancienne décharge de Galéria-Manso. On peut ajouter les problèmes liés à la qualité de l'eau tels la vulnérabilité de la nappe alluviale, la méconnaissance des relations amont/aval, l'insuffisance des suivis de contrôle, le manque d'entretien de la prise de la Cavicchia.

P.Simeoni reprend la présentation sur le thème de la biodiversité. Elle est très riche dans la zone amont qui est peu fréquentée et moins importante dans la zone intermédiaire. Elle est très fortement mise à mal dans la zone située en aval. Les prélèvements d'eau et la baignade ont un impact avéré sur l'état de la biodiversité. Le Delta quant à lui, est très riche mais a été peu étudié.

Pour les problèmes liés aux inondations, il est question de développer l'information quant aux risques des crues et d'afficher l'arrêté interdisant la baignade. Le PPRI du Fangu est en cours de révision.

P Simeoni précise que la spécificité du Fangu a changé la structuration du contrat de rivière. Il comporte trois volets :

- A : Travaux de lutte contre la pollution ;
- B1 : Gestion et protection des cours d'eau et des milieux aquatiques ;
- B2 : Gestion des risques liés aux crues ;
- B3 : Gestion de la ressource ;
- C : Animation, sensibilisation et communication.

Les financements prévus pour sa mise en œuvre sont de l'ordre de 2 millions et demi d'euros sur cinq ans.

Après cette présentation générale et quelques discussions. D Rossi pose une question de sémantique sur l'appellation « rivière » du Fangu car il lui semble qu'on pourrait employer le terme de fleuve. P Simeoni précise que pour tout cours d'eau l'appellation « contrat de rivière » reste inchangée.

Le débat s'engage sur le volet A : « *Travaux de lutte contre la pollution* » et les Fiches Actions (FA) A-1-1 et A-1-2 concernant la réalisation du schéma directeur d'assainissement des communes de Manso et Galéria. Les deux stations fonctionnent bien malgré un réseau défectueux posant plus de problème sur Galeria (entrée d'eau parasite) que Manso. Les travaux issus de ces deux actions seront présentés sous la forme d'un schéma directeur et feront l'objet d'un avenant au contrat de rivière.

La FA A-1-3 concerne la réalisation du diagnostic des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) de la commune de Manso. P Simeoni estime que plus de 50% des installations sont défectueuses. Si le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Manso ne prend pas en charge la compétence « entretien des installations », ce sera aux particuliers d'en assumer le coût. Il souligne que pour le hameau de Montestremu qui est bâti sur des rochers, la création d'un réseau collectif peut s'avérer difficile. La solution serait de faire du semi collectif en mettant en place plusieurs micro-stations dans le village. Cette piste devra être étudiée dans le cadre du diagnostic ANC.

A Honorez envisage la solution du raccordement à la station d'épuration de Barghjana.

P Simeoni estime que le coût serait trop élevé.

A Honorez précise que cela serait moins onéreux que l'entretien de petites unités.

P Simeoni explique que cela est impossible compte tenu du fait que l'Agence de l'eau RMC ne finance actuellement pas les réseaux.

A Honorez indique qu'il est possible d'envisager une aide de la CTC ou du Conseil Général.

Le raccordement du hameau de Montestremu à la station de Barghjana dont le coût est estimé à près de 200 000 euros (PZA de Manso) n'est pas évoqué dans le contrat de rivière.

Concernant les FA A-1-7 et A-1-8 sur les travaux de mise en conformité des dispositifs défectueux des communes de Manso et Galéria, le nombre d'installations autonomes est estimé à 80 unités pour Manso et à 100 pour Galéria. On estime qu'a priori 50% de ces dispositifs ne sont pas conformes. L'étude diagnostic permettra d'affiner ces chiffres.

Pour M De Basquiat, il faut évoquer les SPANC et anticiper le fait que l'Europe va se pencher sur le problème des installations d'ANC et qu'il faudra être réactif pour obtenir des financements. Il faudra envisager de faire faire des formations aux personnels de ces services.

P Simeoni explique que le SPANC est voué à l'échec au niveau communal et qu'il faudrait se tourner vers la communauté de communes plus à même de faire fonctionner ce type de structure pour des raisons à la fois financières et techniques.

Concernant les FA A-1-5 et A-1-6 sur la réalisation de l'étude de filière des installations autonomes à réhabiliter pour les communes de Manso et Galéria, P Simeoni propose de mettre 80% d'ANC dans les deux cas. Cette fiche restera donc en l'état. Au niveau des travaux, il ne devrait pas y avoir de financement possible. Il pourrait y avoir un financement public sous réserve que le SPANC prenne comme compétence la réhabilitation.

D Rossi revient sur la fiche du diagnostic et souligne que les communes étant dans la communauté de communes il serait envisageable d'obtenir un financement de l'ordre de 90% et non 80%.

P. Simeoni lui répond que la communauté de communes n'ayant pas la compétence assainissement, c'est aux communes d'en assumer la charge.

La fiche action A-2-1 concerne la mise en place des sanitaires à proximité des lieux de baignade. Il est question d'installer des toilettes sèches ou écologiques. Suivant le site où seront installées les toilettes, l'entretien sera à la charge de l'ONF, du PNRC ou du Conseil Général. Les sites prioritaires sont l'embouchure du Fangu, l'aire de Treccia et le parking de Ponte Vechju.

M De Basquiat explique que la politique du conservatoire n'est pas de mettre en place ce type d'installation sur les sites qu'il gère. La discussion devrait être abordée avec ses représentants au cours de la réunion organisée ce jour à 14H00.

Sur le volet B3 : « *Gestion de la ressource* » et sur la procédure de régularisation administrative et technique de la prise en rivière de la Cavichja (FA B3-1-1), A Honorez relève un problème de débit de prélèvement. L'Office hydraulique envisage de poser un

limiteur de débit. Le diagnostic de réseau a fixé les prélèvements pour les besoins en eau de consommation à 2,5 litres par seconde pour les deux communes.

P Simeoni déclare qu'il avait été question de 5 litres dans un premier temps (principe de la régularisation à deux vitesses).

A Honorez le reconnaît mais ajoute que c'est le diagnostic qui fait foi. Les communes doivent faire des travaux sur leur réseau avant que l'OEHC n'entreprenne les travaux de la station de traitement qui sera dimensionnée pour 2,5 litres par seconde.

Pour P Simeoni, il est préférable de privilégier l'alimentation en gravitaire plutôt que le pompage dans la nappe alluviale. En été, il n'est pas possible d'avoir plus de 5 l/s, ce qui implique un pompage dans la nappe pour Galérai. En hiver, la dérivation de Cavichja couvre largement les besoins des deux communes.

Pour D Rossi, le pompage pose un problème de consommation électrique « anti écologique ».

P Simeoni insiste pour une alimentation des communes par la seule prise de Cavichja en hiver.

A Honorez précise que le plus urgent est de régulariser la prise. Elle propose un prélèvement de 5 litres les dix premières années, puis 2,5 par la suite. Elle ajoute qu'il y a peu de chance de voir aboutir cette demande. La DDTM sera chargé de l'instruction de la demande d'autorisation. Elle suggère enfin de bien réfléchir sur le choix du régulateur.

P Simeoni précise qu'une réunion est prévue avec Madame la Présidente de l'OEHC.

M De Basquiat évoque le cas de la ville de Corte qui a demandé une dérogation. Elle a obtenu 5 ans pour s'adapter. Le dossier de demande de dérogation doit être bien argumenté.

Sur la fiche B3-1-1, le devis de l'OEHC sur la réhabilitation s'élève à 110 000 euros. Pour Galéria, il est envisagé un débit à 112 M³ par jour.

D Rossi dit qu'actuellement, le débit est à 900 M³ par jour.

Des corrections sont apportées sur le coût de la réhabilitation de la prise en rivière de la Cavichja (FA B3-1-2) qui passe de 95 000 euros à 110 000 euros. Sur la FA B3-1-3 concernant la réhabilitation des ouvrages de prétraitement de la prise en rivière de la Cavichja, le montant final passe de 46 000 euros à 50 000 euros. Pour la FA B3-1-4 qui concerne la création d'une station de filtration et de chloration il faudra compter 420 000 euros au lieu de 378000 euros. La prise en rivière, le prétraitement et la station peuvent être financés par le PEI.

Les travaux concernant le remplacement de conduites anciennes sur le réseau d'eau potable de Galéria (FA B3-2-2) sont préconisés dans le schéma directeur et ont fait l'objet d'une demande de financement global incluant d'autres opérations.

Concernant la création d'un réservoir pour les hameaux de Montestremu et Barghjana d'une capacité de 120 m³ avec l'option réserve incendie de 80 m³, A Honorez précise que les

réserves incendies ne sont pas financées. Il serait cependant possible d'installer une réserve incendie attenante au réservoir AEP.

P Simeoni conclue sur le fait que l'avis des financeurs est primordial sur cette importante opération et qu'il transmettra donc un dossier à l'agence de l'eau et au Conseil Général en espérant un retour avant le mois de juillet.

PARTICIPANTS :

Muriel DE BASQUIAT, DREAL ;
Jean Pierre FONTANA, APEEM ;
Jean Claude AGOSTINI, SIVU ;
Audrey HONOREZ, OEHC ;
Dany ROSSI, Président du Comité de rivière- Maire de Galéria ;
Michel ZANETTACCI, Pasquale SIMEONI, Sandra CARCIONE, PNRC.

ABSENTS OU EXCUSES :

Pierre GUIDONI, Conseiller Général – Maire de Calenzana ;
Nadine MASTROPASQUA, Francis LAURENT, CTC ;
Marie Dominique LOYE PILOT, représentante du Comité Scientifique MAB Fango ;
François SIMEONI, Président de l'association « Per u Falasorma » ;
Antoine ORSINI, Hydrobiologiste ;
Sylvie LANDIER, Agence de l'Eau RMC ;
Patrick LEPAULMIER, PNRC.
DDASS ;
DDTM ;
CG 2B.